Image not found or type unknown

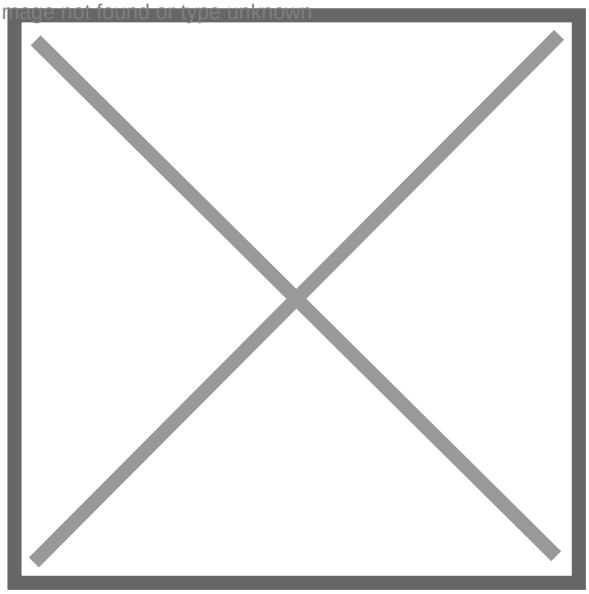

# PTRA maximum que je peux tracter avec mon espace

Par **vialucen**, le **28/06/2009** à **16:36**

Bonjour,

J'ai mon permis E et une espace dont le PV est de 1.840 kg, le PTAC de 2.625 kg et le PTRA de 4.200 kg. J'ai acheté un van qui a un PTAC de 1.100 kg donc pas de problème mais j'aimerai acheter un van 2 places qui a un PTAC de 2T. Est-ce possible ? je n'ai qu'un cheval donc je n'atteindrai jamais 2 T. Alors, est-ce que les gendarmes peuvent me verbaliser en disant que 100 mètres après le contôle je peux charger un 2e cheval et être hors la loi dans le cas où je ne peux pas tracter 2 T car pour moi, au fait des documents que j'ai trouvé sur le net j'ai calculé : PTRA de ma voiture - PTAC de la voiture = 1.575 kg et donc le maximum tractable pourtant je connais beaucoup de cavaliers qui tractent des vans 2 places avec des espaces. Sont-ils tous hors la loi ? qu'encourent-ils ?
merci de me donner le PTAC maximum que je peux tracter.

bonne journée

Par **Tisuisse**, le **28/06/2009** à **18:38**

Bonjour,

Les catégories de permis sont mentionnées à l'article R 221-4 du Code de la Route. A la lecture de cet article, la catégorie E doit impérativement être rattachée à la catégorie B, ou à C ou à D.

Le PTRA, Poids Total Roulant Autorisé ne doit pas excéder le Poids Total Autorisé en Charge, et il figure sur la carte grise des véhicules. Combien même la remorque n'est pas en excès de poids, le total mentionné sur les cartes grises des 2 véhicules ne doit pas excéder 3,5 tonnes si vous êtes titulaire de la catégorie E (B) mais pourra excéder total mentionné sur les cartes grises des 2 véhicules ne doit pas excéder 3,5 tonnes si vous êtes titulaire de la catégorie E (C) ou E (D).

A mon avis, il conviendrait, avant de rouler avec le van, de vous adresser à la DRIRE, en préfecture. Cela me parraît plus prudent.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés